

ENREGISTRE LE 7 MARS 2014 SOUS LE N° 01.2014

IDCC : 8243

SECTEUR PROFESSIONNEL : exploitations et entreprises du secteur de la production de champignons

SECTEUR GEOGRAPHIQUE : région centre

AE 6/06/2014 JO 19/06/2014

OBJET : avenant n° 26 du 5 mars 2014

CATEGORIE DE TEXTE : convention collective

DATE DE LA CONVENTION : 26 mars 1986

ETENDUE PAR ARRETE DU : 23 juin 1986

PUBLIEE AU JOURNAL OFFICIEL DU : 28 juin 1986

INTITULE : avenant n° 26 du 5 mars 2014

NOR :

Entre :

La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA),

d'une part, et

la FGA-CFDT,

la CFTC,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – REVALORISATION DES SALAIRES MINIMA au 1^{er} avril 2014

L'annexe I prévue à l'article 20 de la convention collective régionale du 26 mars 1986 est modifiée à compter du 1^{er} avril 2014.

CATEGORIES	COEFFICIENTS	SALAIRES	SALAIRE MENSUEL (151 h/ 67)
1/ Ouvriers			
➤ Ouvrier débutant	110	9,53 €	1 445,42 €
➤ Ouvrier	111	9,55 €	1 448,45 €
➤ O.S.1	112	9,60 €	1 456,03 €
➤ O.S.2	116	9,62 €	1 459,07 €
➤ O.Q	124	9,69 €	1 469,68 €
➤ O.H.Q	132	10,02 €	1 519,73 €
➤ Agent de contrôle	140	10,32 €	1 565,23 €
➤ Agent technique	150	10,73 €	1 627,42 €
2/ Personnel d'encadrement			
➤ Cadre 3ème groupe	170	11,25 €	1 706,29 €
➤ Cadre 3ème groupe	180	11,64 €	1 765,44 €
➤ Cadre 2ème groupe	200	12,27 €	1 860,99 €
➤ Cadre 2ème groupe	225	13,56 €	2 056,65 €
➤ Cadre 1er groupe	280	16,29 €	2 470,70 €

CGF LC ef

Article 2 – DEPOT LEGAL - EXTENSION

Les parties demandent l'extension du présent avenant qui est remis à chacune des parties présentes et qui sera déposé au siège de la DIRECCTE Centre – Pôle politique du travail – 12, Place de l'Etape – CS 85809 – 45058 ORLEANS CEDEX 1.

Fait à BLOIS, le 5 mars 2014.

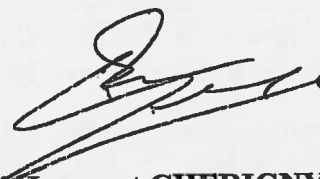
ONT SIGNE :

- Pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (F.D.S.E.A.) :



M. Jean Yves LETOCART

- Pour le Syndicat F.G.A. - C.F.D.T.,



M. Laurent CHERIGNY

- Pour le Syndicat C.F.T.C.,



M. Claude LESPORT

- ~~Pour le Syndicat F.O.,~~

M. Philippe GOLONKO

- ~~Pour le Syndicat FNAF - C.G.T.,~~

M. Xavier VALLET